

COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAONE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JANVIER 2010

Compte rendu de la précédente réunion : adopté

DEMANDE DE CLASSEMENT D'OBJETS PAR LA COMMISSION NATIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

A la suite de l'avis favorable, exprimé par la commission nationale des monuments historiques, lors de sa séance du 25 mars 2008, pour :

- Maître-autel, tabernacle, exposition, retable et son décor drapé, bois sculpté polychromé, argenté et doré, XVIII s,
- Tableau sainte Madeleine, d'après Lebrun, huile sur toile et son cadre, bois doré XVIII s,

Et conformément au code du patrimoine, article L622-3,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un accord favorable au classement de ces objets.

Autorise,

Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce classement avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES.

Après s'être fait présenter le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) approuvé par cette commission en date du 9 décembre 2009, portant sur la réévaluation des charges transférées lors de la fusion en 2005 – notamment en matière de garde péri scolaire – et des charges inhérentes au port de plaisance de Seurre transférées à la Communauté de Communes le 1^{er} février 2007, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le contenu de ce rapport.

DECISION MODIFICATIVE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- Décide de procéder à des modifications de comptes de la manière suivante pour le budget primitif 2009:

DEPENSES

Chapitre 011 :

* Compte 6287	5 000,00 €
* Compte 61523	2 600,00 €
* Compte 616	5 400,00 €

CHAPITRE 65 :

* Compte 6553	900,00 €
---------------	----------

CHAPITRE 67 :

* Compte 673	100,00 €
--------------	----------

RECETTES

Chapitre 013 :

* Compte 6419	11 000,00 €
* Compte 6479	3 000,00 €

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 portant attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer à Madame Marie-Françoise LAY, Chef de Poste de la Trésorerie de Saint-Jean-de-Losne, l'indemnité de conseil prévue par arrêté interministériel du 16/12/1983.

Cette indemnité couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Le calcul sera effectué conformément à l'article 4 dudit arrêté.

Les crédits nécessaires figurent au Budget, à l'article 6225.

ACCEPTATION DU CHEQUE DE REGLEMENT EMIS PAR LA SOCIETE SMAB SUITE AUX DOMMAGES ELECTRIQUES DU CLOCHER DE L'EGLISE.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un accord favorable à l'encaissement du chèque émis par la Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne suite aux dommages électriques du clocher de l'église, pour un montant de Neuf Cent six Euros, 95 cts (906,95 €).

QUESTIONS DIVERSES :

- Décès de Monsieur Gabriel MACHUREAU en décembre dernier, notifié par son fils, Michel MACHUREAU.
- Enquête publique Voie Bleue de la Saône. Epaval assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de la Voie Bleue entre Talmay et Trugny. Cet aménagement cyclotouristique, mis en œuvre principalement sur les anciens chemins de halage de la Saône, s'inscrit dans le cadre des projets européens (Eurovélo 6 Nantes – Budapest) et l'itinéraire de Charles Le Téméraire. Dans cet objectif, une enquête publique s'effectuera prochainement dans les communes concernées par l'itinéraire.
- Monsieur le Maire fait un compte rendu de la vie communautaire.
- Démonstration prévue du tableau numérique installé dans la salle de classe. Encore quelques modalités pratiques à régler.
- Présentation par Daniel BILLETTE du prochain bulletin d'infos communales. Nous sommes en attente d'éléments pour le bouclage du bulletin.

**Le Maire,
Jean-Luc SOLLER**

Destinataires : MM et MMES les Conseillers Municipaux.